

## Le Défi pour la Terre - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'ADEME

**M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : L'ADEME associée à la fondation Nicolas Hulot lance pour 3 ans l'opération «Le Défi pour la Terre».

Cette opération a pour objectif de mobiliser la population en faveur de la protection de la planète pour lutter contre les phénomènes de pollution (bouleversements climatiques, épuisement des ressources, perte de biodiversité...).

Au travers de cette opération, les personnes sont invitées à s'engager individuellement ou collectivement, par des gestes simples, à réduire leurs impacts sur l'environnement. Un «Petit livre vert pour la terre», spécialement édité pour cette opération, répertorie plus de 100 gestes et invite les habitants à en accomplir un chaque jour. Des chiffres clés et des arguments montrent l'intérêt de chacun de ces gestes.

De nombreuses collectivités (Angers, Bordeaux, Bourges, Clermont-Ferrand, Communauté urbaine de Dunkerque, Grand Lyon, Montpellier, Orléans, Paris, Rennes Métropole...), entreprises, médias et personnalités ont rejoint l'opération pour relever ce défi et la relayent sur leur territoire ou dans leur secteur d'activités à travers des actions concrètes. Les habitants sont aussi invités à se mobiliser.

Pour participer, chacun doit :

- s'inscrire sur le site Internet ([www.defipourlaterre.org](http://www.defipourlaterre.org)). Ce site permet de situer son impact sur l'environnement et d'enregistrer en direct les engagements dans les comportements quotidiens ;
- ou renvoyer la carte postale d'engagement pour le défi en cochant des gestes sélectionnés sur lesquels on s'engage ;
- ou s'engager par SMS en envoyant «Terre» au 24 99 ou sur le site i-Mode (accessible quel que soit l'opérateur).

Le Défi est lancé sur trois ans et sera relayé par des événements tout au long de cette action.

Un compteur sur le site Internet permet de suivre le nombre de personnes engagées individuellement ou collectivement et de mesurer la production de gaz évitée par la mise en pratique des gestes de chacun (consultable sur le site Internet). Ce compteur est présenté le jeudi soir à la télévision à l'occasion du bulletin météo de TF1.

La Ville de Besançon, engagée dans une politique de développement durable apporte son soutien à cette opération nationale. Pour relever le «Défi», la Ville s'est engagée activement et simplement à en relayer l'information avec la diffusion du :

- dépliant «Faisons vite, chaque geste compte» inséré dans le BVV (avec le logo «ville») pour inciter les habitants à se mobiliser et à envoyer leurs actes d'engagements selon les modalités qu'ils auront choisies (envoi carte postale - Internet - SMS),
- d'une rubrique mensuelle ouverte dans le BVV présentant «Le geste éco-citoyen du mois».

8 gestes ont été ou seront diffusés en 2006 suivant le planning ci-joint :

### «Le geste éco-citoyen du mois»

**Février** : insertion du dépliant : présentation / engagement

**Mars** : économies d'énergie : appareils en veille / ampoule basse consommation

**Avril** : eau : préférez la douche au bain / attentions aux fuites

**Mai** : alimentation de saison

**Juin** : en ballade : je laisse les lieux propres

**Septembre** : déplacements : pour les petits trajets je vais à pied

**Octobre** : chauffage : économie et isolation

**Novembre** : coton équitable.

Le coût de cette opération correspondant au tirage de 67 000 exemplaires du dépliant se chiffre à 4 979,60 €.

Une aide financière de l'ADEME à hauteur de 50 % du coût total de l'opération soit 2 489,80 € a été sollicitée et accordée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet, et à autoriser M. le Maire à inscrire cette subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception de la notification, au chapitre 74.830.74718.10810, et à la réaffecter au chapitre 011/830/6042, code service 10810.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*